

## QUELQUES CONSEILS

- **Fermez tous vos robinets** avant la coupure d'eau.
- **Ouvrez progressivement les robinets** lors de la remise en eau, en commençant par ceux qui sont situés à l'étage.
- **Vérifiez que du calcaire ne s'est pas accumulé** dans votre robinet. Pour cela, il vous suffit alors de dévisser l'embout du robinet. Si cela n'est pas suffisant, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service clientèle.



## CHANGEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

### MODE D'EMPLOI

- 1** Vous êtes informé **par courrier de la date et de la durée des travaux vous concernant.**
- 2** Des **moyens de communications** (panneaux, brochures...) vous informent des travaux en cours.
- 3** Vous êtes informé **48 heures auparavant** de la coupure d'eau nécessaire pour réaliser les travaux.
- 4** Fermez tous vos robinets avant **la coupure d'eau qui dure de 1 à 2 heures.**



#### Une question ? Un renseignement ?

N'hésitez pas à appeler notre Service Clientèle au numéro figurant en haut à gauche de votre facture d'eau.

Rendez-vous sur le site [www.lyonnaise-des-eaux.fr](http://www.lyonnaise-des-eaux.fr)

Infos, conseils, astuces, consultez votre magazine de l'eau au quotidien [www.leauetvous.fr](http://www.leauetvous.fr)



## POUR UNE EAU SANS PLOMB

VOTRE COMMUNE REMPLACE  
LES BRANCHEMENTS EN PLOMB  
DU RÉSEAU D'EAU PUBLIC

L'EAU DU ROBINET, PARTENAIRE DE VOTRE QUOTIDIEN.

## POURQUOI REPLACER LES BRANCHEMENTS EN PLOMB ?

Certains branchements du réseau d'eau de votre commune contiennent du plomb. La directive européenne du 3 novembre 1998 fixe la teneur maximale en plomb de l'eau destinée à la consommation à 10 microgrammes\* par litre au 25 décembre 2013.

**Pour respecter cette nouvelle réglementation, nous réalisons actuellement, pour le compte de votre commune, une campagne de remplacement systématique de ces branchements.**



### POUR INFO



Le branchement est le tuyau qui relie la conduite principale à votre compteur. Il se trouve donc sur le réseau public. Son entretien et son remplacement sont à la charge de votre commune.

\* 1 microgramme = 1 millionième de gramme.

## QUAND ET OÙ LES TRAVAUX AURONT-ILS LIEU ?

Un programme de remplacement a été engagé. Il peut être étalé sur plusieurs années. Afin de réduire les nuisances (sonores, de stationnement, de circulation...) liées aux chantiers, nos équipes travaillent quartier par quartier. Chaque année, en concertation avec les responsables de votre commune, une liste de rues est retenue pour la campagne de remplacement des branchements en plomb. **Nous vous informons ensuite par courrier de la date et de la durée des travaux vous concernant.**

## COMMENT SE DÉROULE LE CHANTIER ?

- Les chantiers sont balisés par des panneaux d'informations. Nos agents réalisent dans un premier temps l'ouverture des fouilles pour atteindre et remplacer le branchement. Une fois le nouveau tuyau mis en place, ils restaurent la chaussée et remettent en service la distribution d'eau.



- Les méthodes que nous utilisons permettent de réaliser des travaux sans tranchée afin de **réduire les nuisances et la durée de l'intervention.**
- Des moyens de communication spécifiques (panneaux, affiches, brochures...) sont mis en œuvre pour vous informer des travaux en cours.

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE L'INTERVENTION ?



**Pour la prise de terre**  
Certaines installations électriques utilisent encore le réseau intérieur en plomb pour le raccordement à la terre. Nous attirons votre attention sur le fait que le nouveau matériau du branchement n'est pas conducteur. Vérifiez avec votre électricien que l'ensemble de votre installation est bien raccordé à la terre, en conformité avec les normes en vigueur.

**Pour la santé**  
À la sortie du branchement, nous vous garantissons une eau conforme à la norme. Vérifiez toutefois que votre réseau d'eau intérieur ne comporte pas d'autres tuyaux en plomb. Renseignez-vous auprès de votre plombier ou de notre service clientèle pour un diagnostic de votre réseau intérieur.



## ET VOUS COMMENT VOUS PRÉPARER ?

Une coupure d'eau sera nécessaire pour réaliser les travaux. Vous en serez informé **48 heures auparavant.** **Assurez-vous que votre compteur est facilement accessible** à nos agents (dégagement des objets encombrants...). Leur intervention prendra **une à deux heures.**